

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Lille, le 22/08/2017

TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DE LILLE

5 rue Geoffroy Saint-Hilaire
CS 62039
59014 LILLE CEDEX
Téléphone : 03 59 54 23 42
Télécopie : 03 59 54 24 45

COURRIER ARRIVÉ LE

E17000125 / 59

28 AOUT 2017

M. le Maire
de la commune de Grenay
place Pasteur
62160 GRENAY

Greffe ouvert du lundi au vendredi de
8h30 à 12h00 - 13h30 à 16h30

62160 GRENAY

Dossier n° : E17000125 / 59
(à rappeler dans toutes correspondances)

COMMUNICATION DECISION DESIGNATION COMMISSAIRE ENQUETEUR

Objet : l'élaboration du plan local d'urbanisme de la commune de Grenay

Monsieur le Maire,

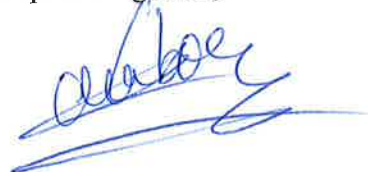
J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, une copie de la décision par laquelle le président du tribunal a désigné Monsieur Pierre GUILLEMANT, contrôleur divisionnaire des PTT, retraité, demeurant 23 allée des Cols Verts, COURRIÈRES (62710) (tel : 03.21.75.18.08 ; portable : 06.06.44.51.22) en qualité de **commissaire enquêteur** en vue de procéder à l'enquête publique citée en objet.

Je vous rappelle qu'en application de l'article R.123-9 du code de l'environnement, vous devez consulter le commissaire enquêteur avant de fixer les lieux, jours et heures où celui-ci se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations.

Enfin, vous voudrez bien me transmettre une copie de l'arrêté d'ouverture d'enquête dès que celui-ci aura été pris.

Je vous prie de bien vouloir recevoir, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Le greffier en chef,
ou par délégation,



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE LILLE

22/08/2017

N° E17000125 /59

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Décision désignation du commissaire

Vu enregistrée le 21 août 2017, la lettre par laquelle la commune de Grenay demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet l'élaboration du plan local d'urbanisme de la commune de Grenay ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.123-10 et R.123-19 ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2017 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Monsieur Pierre GUILLEMANT, contrôleur divisionnaire des PTT, retraité, est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 3 : La présente décision sera notifiée à la commune de Grenay et à Monsieur Pierre GUILLEMANT.

Fait à Lille, le 22 août 2017

Le Président,



O. Couvert-Castéra

Olivier COUVERT-CASTÉRA

Pour expédition conforme,
Pour le greffier en chef,
Le greffier,

A. Boey



Monsieur Christian CHAMPIRE
Maire de Grenay

à

Tribunal Administratif de Lille
Service Commissaires Enquêteurs
5 rue Geoffroy Saint Hilaire
CS 62039
59014 LILLE Cedex

Nos Réf : 1708-02
Affaire suivie par Madame Leclercq
urba.st@grenay.fr

Grenay, mercredi 23 août 2017

Monsieur Le Président,

J'ai l'honneur de vous informer qu'il est envisagé de procéder à la mise à l'enquête publique du projet de Plan Local d'Urbanisme de la commune de Grenay, arrêté par délibération de l'organe délibérant du Conseil Municipal du jeudi 06 avril 2017.

En application des articles L.153-19 et R.123.19 du Code de l'Urbanisme, je sollicite de votre part, la désignation d'un commissaire enquêteur pour l'enquête publique portant sur le projet de Plan Local d'Urbanisme, qui pourrait se dérouler du 02 octobre au 02 novembre 2017.

Je vous prie de croire, **Monsieur Le Président**, à l'expression de ma considération distinguée.

Cordialement

Le Maire,



Christian CHAMPIRE

MAIRIE de GRENNAY - place Pasteur - 62160 GRENNAY - www.grenay.fr